

Les sciences participatives en quelques mots

En 2016, la publication du rapport sur les Sciences participatives en France répondait à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- de dresser un état des lieux des sciences participatives en France en incluant tous les domaines scientifiques concernés ;
- de proposer un guide des bonnes pratiques pour les porteurs-euses de projet ;
- de fournir des recommandations aux institutions pour l'élaboration d'une politique sur le sujet.

Dans ce rapport, « les sciences participatives sont définies comme les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée ».

Dans ce cadre, les connaissances scientifiques sont définies comme des connaissances validées par les pairs selon des normes de preuve en usage dans les communautés de recherche (réfutabilité, reproductibilité, etc.) et se distinguent des savoirs (savoirs d'action, savoir-faire, savoirs d'expérience, etc.) qui sont généralement non codifiés et liés à des situations locales.

La participation est définie comme la compétence des citoyen-ne-s ou des groupes à être concerné-e-s de manière directe par un problème et mobilisé-e-s par leur volonté de mieux connaître des phénomènes qui les concernent, ou d'agir sur leurs conditions propres ou sur leurs environnements proches ou lointains.

Plusieurs niveaux de participation dans les sciences citoyennes/participatives

Niveau de participation	Terme associé	Rôle des citoyens
Niveau 1	Crowdsourcing	Les citoyen-ne-s contribuent comme capteurs-euses de données.
Niveau 2	Intelligence distribuée	Les citoyen-ne-s contribuent à l'interprétation de données.
Niveau 3	Science participative	Les citoyen-ne-s contribuent à la définition du problème et à la collecte de données.
Niveau 4	Recherche participative Collaboration complète	La recherche est collaborative dans les différentes phases (définition des problèmes, collecte de données, analyse).

Quelques clés pour un projet de recherche participative

Extraits du rapport *Les sciences participatives en France*

La conduite de projets de sciences participatives et leur développement dans la durée supposent de respecter 6 grands principes qui concernent aussi bien la communauté scientifique que les acteurs de la société civile.

- **Garantir une approche scientifique rigoureuse et ouverte**, depuis la définition des objectifs des recherches et des protocoles expérimentaux ou d'observation jusqu'à la gestion des données et la diffusion des résultats ;
- **Assurer le respect et la reconnaissance mutuels des différents acteurs**, en veillant notamment à éviter toute forme d'instrumentalisation ;
- **Entretenir la motivation tout au long du projet**, en adaptant les démarches et les méthodes utilisées aux particularités et attentes des différents acteurs ;
- **S'adapter aux temporalités respectives des différents acteurs**, en tenant compte de leur disponibilité respective et en veillant à assurer la pérennité des dispositifs participatifs ;
- **Assurer la gestion opportune et efficace des ressources**, par la recherche de nouvelles sources de financement aussi bien que par des actions de formation permettant aux différents acteurs de collaborer au meilleur niveau ;
- **Assurer une gouvernance et une organisation adaptées**, en précisant d'emblée les rôles, droits et devoirs respectifs des différent-e-s participant-e-s et en veillant à la récurrence des échanges tout au long du projet.

La diversité des sciences participatives ne permet pas d'envisager un guide généraliste qui soit à la fois exhaustif et détaillé. Il est en revanche possible de structurer des bonnes pratiques autour d'un petit nombre d'items.

La conception du projet de recherche :

- préciser la question de recherche et les objectifs visés ;
- vérifier l'opportunité d'une approche participative ;
- caractériser les besoins, les ressources nécessaires et les contraintes éventuelles ;

La mise en relation des partenaires :

- choisir des partenaires en fonction des capacités du dispositif et des objectifs,
- comprendre leurs enjeux et s'assurer de la fidélité de leur engagement,
- choisir des partenaires capables de mobiliser les participants ciblés ;
- La gouvernance du projet : la structurer au départ puis la faire vivre tout au long du projet ;
- impliquer et préparer les acteurs en favorisant la représentativité ;

La conception et la mise en œuvre des protocoles :

- dès la conception du projet, construire un groupe de travail pour définir un protocole qui convienne à l'ensemble des acteurs,
- vérifier la faisabilité et la viabilité du protocole. Les disparités de capacité technique entre participants ou l'écart entre souhait des chercheurs-euses et capacité des participant-e-s étant réelles, il est utile d'anticiper des difficultés en listant les compétences indispensables, en identifiant les parties de protocole comportant un risque de mauvaise interprétation par le non-spécialiste, en vulgarisant au maximum le propos et en testant le protocole,
- proposer un protocole de démarrage peu dense pour ne pas effrayer les participant-e-s puis une version plus élaborée en fonction de l'implication et du niveau de formation de la personne participant ;

- La conduite de projet :
- entretenir et reconnaître l'engagement des participant-e-s à chaque étape,
- communiquer régulièrement pour renouveler l'intérêt du programme et attirer de nouveaux-elles participant-e-s,
- évaluer le projet et le dispositif participatif sous-jacent, et capitaliser sur son existence ;
- La question clé des données :
- anticiper l'optimisation de leur acquisition et de leur utilisation,
- en garantir la protection, l'ouverture et la valorisation (définir en amont et avec les parties prenantes les règles de propriété intellectuelle à appliquer) ;

Les résultats :

- les diffuser,
- les valoriser
- en assurer l'impact auprès des participant-e-s comme au-delà de ce seul cercle
- inscrire l'action de diffusion des résultats dans le projet et dans le temps.

Comme l'ont montré par exemple le succès de projets conduits par le CRI1 et le CRESS2, ou encore au LEPS3 à Paris 13, la nouvelle Université de Paris et ses partenaires au sein de Sorbonne Paris Cité ont vocation à s'impliquer dans cette nouvelle dynamique qui contribue à renforcer le lien entre l'Université et la société et à renouer un lien de confiance entre les acteurs de la recherche et les citoyen-ne-s.

Dans ce cadre, le but de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est double :

- Identifier de nouvelles communautés scientifiques intéressées par la démarche de co-construction avec les citoyen-ne-s de projets de recherche et d'élaboration de nouveaux savoirs et de collecte de données ;
 - Identifier les besoins de ces communautés pour lancer de nouveaux projets de science et recherche participatives et assurer une première série de mises en œuvre avec le soutien de l'IdEx Université de Paris.
-